

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00856

Numéro SIREN : 419 334 586

Nom ou dénomination : PREMIERE PIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2019 sous le numéro de dépôt 19750

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONTPELLIER  
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER  
www.infogreffe.fr

## RECEPISSE DE DEPOT

CARRE DROIT - Avocats  
150 rue Louis Landi  
L'Axiome Bât A  
30900 NIMES

V/REF :  
N/REF : 98 B 856 / 2019-B-19750

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 09/10/2019,  
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le  
30/09/2018.  
Extrait de procès-verbal d'assemblée en date du 31/03/2019

Concernant la société

PREMIERE PIERRE  
Société à responsabilité limitée  
200 avenue Gambetta  
34400 Lunel

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-19750 le 09/10/2019  
R.C.S. MONTPELLIER 419 334 586 (98 B 856)

Fait à MONTPELLIER le 09/10/2019,  
LE GREFFIER



**PREMIERE PIERRE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 7.622,45euros**  
**Siège social : 200 avenue Gambetta**  
**34400 LUNEL**

**419 334 586 RCS MONTPELLIER**

---

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 31 MARS 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018**

***Affectation du résultat***

L'associée unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2018, se soldant par un bénéfice de 464.246 euros :

- Au compte « autres réserves » 464.246 euros  
dont le solde serait ainsi porté de 2.282.893 € à 2.747.139 €

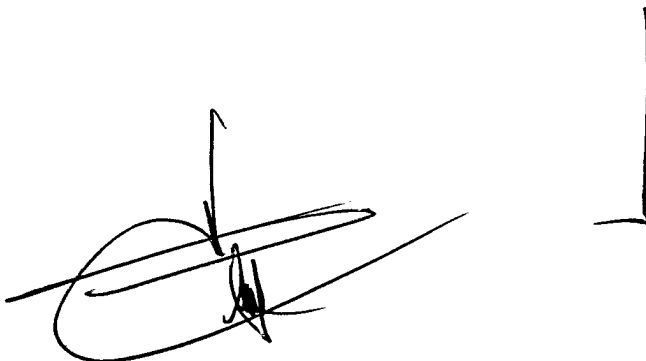
L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos	Montant des revenus distribués	Revenus distribués non éligibles à la réfaction	Revenus distribués éligibles à la réfaction
30.06.2017	/	/	
30.06.2016	100.000 € * 150.000 €	100.000 € * 150.000 €	
30.06.2015	/	/	/

*\* étant précisé que ladite distribution de dividendes a été décidée par les associés en date du 17 octobre 2017 et prélevée sur les réserves.*

**Vote de l'Associé unique du 31 mars 2019**

Cette résolution a été adoptée par l'associé unique.



**CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (Annexes 3 & 4)  
à compléter et à joindre

**BILAN - ACTIF**

①

Formule de l'entreprise: SARL PREMIERE PIERRE  
Durée de l'exercice: en nombre de mois \*

200 Av Gambetta 34400 LUNEL

1 1 5 | 1 1 2 |

4 1 9 3 3 4 5 8 6 0 0 0 2 3

1310101912101181

Net 3

Néant

ACTIF IMMOBILISÉ *	Description	Montants en Euros		Néant
		1	2	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé	AA		
	Frais d'établissement *	AB		
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 662	4 662
	Fonds commerciaux (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN		
	Constructions	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	AT	153 818	148 543
	Immobilisations en cours	AV		
	Avances et acomptes	AX		
	Participations évaluées selon la méthode de mises en équivalence	CS		
	Autres participations	CU	41 689	38 000
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD		
	Prêts	BF		
	Autres immobilisations financières *	BH	57 614	57 614
	TOTAL (I)	BI	257 783	191 205
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		
	En cours de production de biens	BN	62 870	62 870
	En cours de production de services	BP		
	Produits intermédiaires et finis	BR		
	Marchandises	BT	4 763	4 763
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	22 391	22 391
	Autres créances (3)	BZ	2 708 738	2 708 738
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	599 377	599 377
LIEN DE REMPLISSAGE	Disponibilités	CF	480 076	480 076
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 581	2 581
	TOTAL (II)	CJ	3 880 796	3 880 796
	Frais d'émission d'emprunt à échoir	CV		
	Primes de remboursement des obligations	CM		
	Écart de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 138 579	191 205
	Rémunération des immobilisations financières (3):			
	CP			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) + Rémunération des immobilisations financières (3):			
3 947 374				

SAE Experts-comptables Janvier 2018

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE		Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 7 622...)		DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....		DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )		DC	
	Réserve légale (3)		DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )		DG	2 282 893
	Report à nouveau		DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	464 246
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	<b>TOTAL (II)</b>		DL	2 755 524
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	<b>TOTAL (III)</b>		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	31 045
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )		DV	410 233
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	649 375
	Dettes fiscales et sociales		DY	-86 488
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	2 145
Compte régul.	Autres dettes		EA	12 564
	Produits constatés d'avance (4)		EB	
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	1 191 850	
Écarts de conversion passif *		(V)	ED	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	3 947 374	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Écart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 194 088
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	31 045

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : <b>SARL PREMIERE PIERRE</b>				Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF
		services *	FG	FH	FI
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	EJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX
	Salaires et traitements *				FY
	Charges sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)				GE	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	

④

## COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 195	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	53 917	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	56 112	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	(56 112)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	305 403	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	2 006 411	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	1 542 165	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	464 246	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	8 419
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 392
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
PROJETS PERDUS				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				53 917		
PENALITES				1 221		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
ME MELMOUX				972		

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations										
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	4 662	KE		KF						
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI						
	Constructions	Sur sol propre	L9		KK		KL						
		Dont Composants											
	Constructions	Sur sol d'autrui	M1		KN		KO						
		Dont Composants											
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	92 998	KW		KX	613				
		Matériel de transport *		KY	679	KZ		LA					
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	57 523	LC		LD	2 004				
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ						
Avances et acomptes		LK		LL		LM							
TOTAL III		LN	151 201	LO		LP	2 617						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T						
	Autres participations		8U	40 587	8V		8W	1 102					
	Autres titres immobilisés		IP		1R		IS						
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	57 614	IU		IV						
	TOTAL IV		LQ	98 201	LR		LS	1 102					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	254 063	OH		OJ	3 719						
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence								
		par virement de poste à poste	par transfert à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	4 662	IX	4 662			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
	Constructions	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	93 612	MO	93 612			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	679	MR	679			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	59 527	MU	59 527			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
TOTAL III		IY		NG		NH	153 818	NI	153 818				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		O0		M7		O0				
	Autres participations		I0		O0		OY	41 689	OZ	41 689			
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	57 614	2G				
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	99 303	2H	41 689			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		O0		OL	257 783	OM	200 169				

\* Des explications concernant cette rubrique sont donnés dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **3 0 0 9 2 0 1 8**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL PREMIERE PIERRE

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise SARL PREMIERE PIERRE Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 240	PF	3 422	PG		PH	4 662
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	91 459	QE	1 074	QF		QG	92 532
	Matériel de transport	QH	81	QI	170	QJ		QK	251
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	53 028	QM	2 731	QN		QO	55 760
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	144 568	QV	3 975	QW		QX	148 543
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	145 808	ØP	7 397	ØQ		ØR	153 205

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW		NY		NZ					
		Total général non venant (NS + NT + NU)			Total général non venant (NW - NY)						

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE				Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour Investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF			
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

Désignation de l'entreprise :		SARL PREMIERE PIERRE				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	57 614	UV		UW	57 614
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	22 391		22 391		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO )		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	107 681		107 681	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP	1 931		1 931	
	Groupe et associés (2)		VC	2 596 571		2 596 571		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 554		2 554		
	Charges constatées d'avance		VS	2 581		2 581		
	<b>TOTAUX</b>			VT	2 791 324	VU	2 733 711	VV
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	31 045	31 045			
	à plus d'1 an à l'origine		VII					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	649 375		649 375			
Personnel et comptes rattachés		8C	1 857		1 857			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 171		9 171			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	39 614	39 614			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	35 267	35 267			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	579	579			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 145		2 145			
Groupe et associés (2)		VI	410 233		410 233			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 564		12 564			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>			VY	1 191 850	VZ	1 191 850		
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : <u>SARL PREMIERE PIERRE</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>31/01/2018</u>			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	2 558		3 453	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	895			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			1 221	
	Amendes et pénalités		WJ	1 221		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		XY							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)		17							
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	1 958 714		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %		IB	
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions		WN		
		Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	390 997			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
		Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
		<b>TOTAL I</b>							WR	3 124 035
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *		WT								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %		- imposées au taux de 19 %		WV	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		- imputées sur les déficits antérieurs				WH	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		WP							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WW							
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XB				
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *		ZY							
	Majoration d'amortissement *		XD							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 azoues A)	L5	XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine II (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC				
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XS								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		Z1	1 419 455			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y2								
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL I</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL		949 792		XJ		
		déficit (II moins I)		ZL				XL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		XL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		949 792		XO		